This Page Is Inserted by IFW Operations
and is not a part of the Official Record

BEST AVAILABLE IMAGES

Defective images within this document are accurate representations of the original documents submitted by the applicant.

Defects in the images may include (but are not limited to):

- BLACK BORDERS
- TEXT CUT OFF AT TOP, BOTTOM OR SIDES
- FADED TEXT
- ILLEGIBLE TEXT
- SKEWED/SLANTED IMAGES
- COLORED PHOTOS
- BLACK OR VERY BLACK AND WHITE DARK PHOTOS
- GRAY SCALE DOCUMENTS

IMAGES ARE BEST AVAILABLE COPY.

As rescanning documents *will not* correct images, please do not report the images to the Image Problem Mailbox.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 17. — Cl. 5. **N° 819.512**

Bracelet.

M. Raphaël BAKHRAKH résidant en France (Seine).

Demandé le 11 avril 1936, à 10h 12m, à Paris.
Délivré le 12 juillet 1937. — Publié le 20 octobre 1937.
[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

La présente invention a pour objet, à titre de produit industriel nouveau, tout bracelet destiné à être porté au poignet et constitué par deux demi-bracelets articulés entre eux, et dont l'un au moins est susceptible de contenir des objets d'usage courant, tels que nécessaire de beauté : poudre de riz, houppe, fards, crêmes, bâtons de rouge et de rimmel, peigne, etc.

En ce qui concerne le peigne, celui-ci est avantageusement constitué en une matière élastiquement déformable, telle qu'une matière plastique cellulosique, de façon à pouvoir être incurvé et mis en place, par exemple par glissement, dans l'un des demi-bracelets.

Chaque demi-bracelet (et notamment celui qui reçoit plusieurs boîtiers, tubes ou similaires, contenant les divers produits de beauté) est fermé par un battant unique couvrant en principe la totalité du bracelet et articulé de préférence sur la charnière même de pivotement des demi-bracelets entre eux.

Ce battant de fermeture comporte avantageusement à son intérieur une glace, de façon que la personne qui porte le bracelet puisse se mirer pendant qu'elle utilise le nécessaire de beauté, en soulevant le bras en position horizontale.

D'autres caractéristiques de l'invention résulteront d'ailleurs de la description ci-après, en référence au dessin schématique annexé dans lequel :

La fig. 1 est une vue perspective d'un exemple de réalisation d'un bracelet conforme à l'invention, en position fermée;

La fig. 2 est une vue perspective correspondante, le demi-bracelet supérieur ayant son battant de fermeture ouvert, et les boîtiers contenant les produits de beauté sortis hors du bracelet;

La fig. 3 est une vue correspondante du demi-bracelet inférieur.

En référence au dessin, le bracelet représenté est constitué par deux demi-bracelets, l'un supérieur 1, l'autre inférieur 2, articulés par une charnière 3, et susceptibles d'être verrouillés ensemble par un dispositif de fermeture courant 4.

Le demi-bracelet inférieur 2 reçoit un peigne, et le demi-bracelet supérieur 1 reçoit divers boitiers 5 dans lesquels sont placés les poudres ou fards de beauté. Il peut aussi recevoir, en outre des houppes, un bâton de rouge, de rimmel, etc.

Chaque demi-bracelet est fermé par un battant 6 qui embrasse en principe toute sa longueur.

Les battants sont articulés sur la charnière 3 des deux demi-bracelets et se verrouillent par leur extrémité, sur chaque

demi-bracelet, à l'aide d'une griffe 7.

La griffe s'engage simplement dans une fente 8 du demi-bracelet, et le maintien en position de fermeture du battant est obtenu par l'élasticité même de ce dernier, celui-ci ayant, en position de repos ou d'ouverture, un rayon de courbure un peu plus faible que celui qu'il présente lorsqu'il est en position de fermeture et que la griffe est engagée dans la fente.

Conformément à l'invention, le battant supérieur 6 (fig. 2) reçoit sur sa face intérieure une glace 9 rapportée ou autrement réalisée sur cette face par exemple par un polissage du métal.

Il est d'ailleurs bien entendu que la forme de réalisation qui a été décrite et représentée n'est donnée qu'à titre d'exemple et qu'on peut, sans sortir du cadre de l'invention, modifier de toute façon convenable, le nombre, la forme, la nature, la disposition et le montage des divers éléments.

Par exemple, au lieu d'être articulés dans un plan parallèle au poignet, les divers éléments pourraient être articulés différemment: latéralement, par glissement, etc.

Le demi-bracelet inférieur pourrait, au lieu de comporter un battant de fermeture, être constitué par un manchon courbe dans lequel le peigne serait glissé.

Le bracelet pourrait évidemment porter tous autres dispositifs d'utilité courante tels que : montre, canif, crayon, monnaie, etc.

Il est à remarquer que le bracelet qui a été représenté est particulièrement susceptible d'être utilisé comme bracelet de plage, en raison de ce qu'il ne comporte qu'une seule articulation à charnière contrairement aux dispositifs antérieurement connus, ce qui évite des difficultés d'utilisation dues à l'introduction de particules de sable dans les articulations de fermeture.

Enfin, le bracelet qui se présente sous une forme esthétique et très robuste, est susceptible d'être fabriqué à un prix de revient très économique.

RÉSUMÉ.

Bracelet, caractérisé principalement par les points suivants pris séparément ou en toutes combinaisons :

a. Par deux demi-bracelets articulés entre eux, et dont l'un au moins est susceptible de contenir des objets d'usage courant, tels que nécessaire de beauté : poudre de riz, houppe, fards, crêmes, bâtons de rouge et de rimmel, peigne, etc;

b. Le peigne est avantageusement constitué en une matière élastiquement déformable, telle qu'une matière plastique cellulosique, de façon à pouvoir être incurvé et mis en place, par exemple par glissement, dans l'un des demi-bracelets;

c. Chaque demi-bracelet (et notamment celui qui reçoit plusieurs boîtiers, tubes ou similaires, contenant les divers produits de beauté) est fermé par un battant unique couvrant en principe la totalité du bracelet et articulé de préférence sur la charnière même de pivotement des demi-bracelets entre eux;

d. Ce battant de fermeture comporte avantageusement à son intérieur une glace, de façon que la personne qui porte le bracelet puisse se mirer pendant qu'elle utilise le nécessaire de beauté, en soulevant le bras en position horizontale;

e. Le battant se ferme par une griffe qui s'engage dans une fente du demi-bracelet correspondant, et le maintien en position de fermeture du battant est obtenu par l'élasticité même de ce dernier, celui-ci ayant, en position de repos ou d'ouverture, un rayon de courbure un peu plus faible que celui qu'il présente lorsqu'il est en position de fermeture et que la griffe est engagée dans la fente.

Raphaël BAKHRAKH.

Par procuration :
René Vin.

Pour la vente des fascicules, s'adresser à l'Imprimerie Nationale, 27, rue de la Convention, Paris (15e).

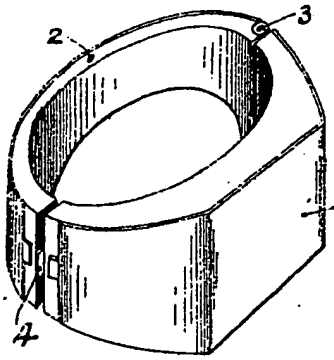

Fig. 1

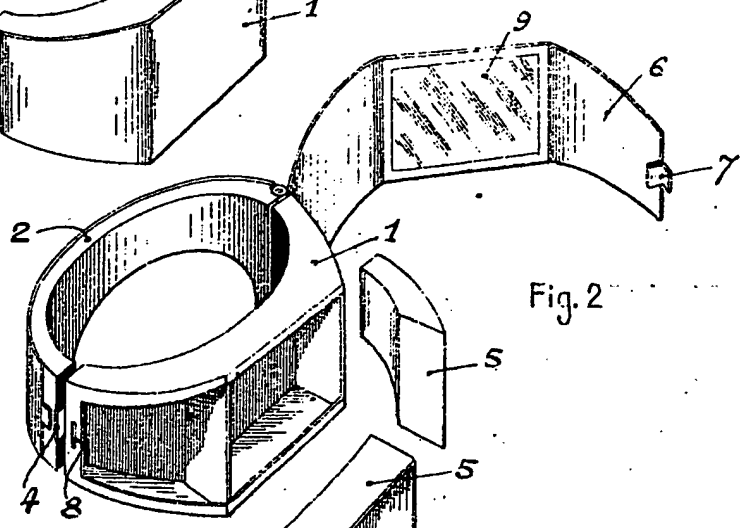

Fig. 2

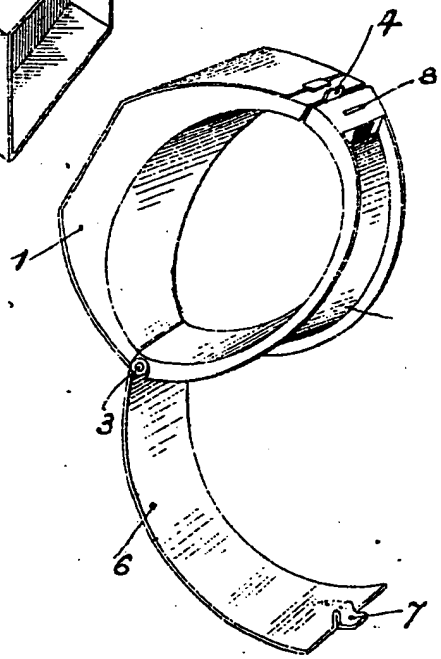

Fig. 3